

Dispositif d'aides à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Depuis le 1er décembre 2019, vous pouvez bénéficier d'une prime à l'achat pour financer l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE).



La Ville et SQY ne proposent pas d'aide financière à l'achat pour un vélo à assistance électrique. Mais la Ville peut vous délivrer une attestation indiquant qu'elle ne délivre pas ce type d'aide et que vous pourrez joindre à votre dossier de demande de prime à l'achat d'un VAE auprès d'Île-de-France Mobilités.

Pour demander votre attestation auprès de la Ville, je vous remercie par avance d'envoyer un mail à l'adresse suivante : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr en indiquant votre nom, prénom et adresse postale.

Votre attestation vous sera ensuite transmise par mail.

En effet, dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo dans toute la région, Île-de-France Mobilités met en place une aide à l'achat pour différents types de vélos. Quels que soit votre lieu de résidence en Île-de-France vous pouvez bénéficier de cette aide.

Liens utiles

[Prime à l'achat pour vélos](#)